COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Mai 2024

L 'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : M. Vincent GUY, M. Patrice DERUE, Mme Corinne RAFFLIN, M. Benoit TIXIER, M Jany ROUPSY, M. Laurent COSSY, M. Julien BRIARD, M Raphael BONETTI, M. Arnaud GOUNEL est arrivé à 20h44 et a participé qu'à la délibération des travaux de cheminée soit la dernière , M Franck LASSALLE, Mme Bénédicte LEFER, Mme Francine HERMANT, M Alexandre CATTIER, Mme Aurore DURBECQ

Était Excusé :
Pouvoir : M. Daniel HUVET donne pouvoir à M. Vincent GUY.

Était Absent : M. Daniel HUVET

Nombre de présents : 13 puis 14 Nombre d'absents : 2 puis 1 Nombre d'absents excusés : 1

Secrétaire élu : Mme Francine HERMANT

- **Délibérations**

➢ **Créance Marti Sandro : délibération n°13-2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par le comptable public de Fismes d'une demande d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable a contracté, auprès de la Commune, une dette dont le montant s'élève à 9233.52 € correspondant à des loyers impayés sur une période de 2022 et 2023.
Suite à la décision du 08 Février 2024 de la Commission de Surendettement des Particuliers du tribunal Judiciaire de Reims décidant d'imposer un effacement total des dettes de ce contribuable, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Vu la liste de présentation en non-valeur n°7046510733/2024 transmise par le comptable public en date du 09/04/2024,
Considérant que le comptable public certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur l'état, lequel n'avait pas été soldé avant la réception de la décision,
Considérant que les dispositions prises pour les créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,
Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
DECIDE :
à 9 voix pour et 3 voix contre
d'approuver l'effacement de la créance sus-citée d'un montant global de 9233.52 € par mandatement sur le compte 6542 du budget de la commune.

➢ **Protocole MARTI Sandro : délibération n°14-2024**

Monsieur le Maire demande de pouvoir signer un protocole d'accord avec Mr MARTI Sandro. Ce protocole d'accord aura pour sujet que le locataire s'engage a quitter les lieux au 15 Juin 2024, qu'il accepte que la caution soit conservée au titre d'un remboursement de loyer (hors cout de remise en état du logement) et de définir un échéancier de paiement du solde de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ACCEPTE à l'unanimité, que M Vincent GUY signe ce modèle de protocole d'accord énoncé ci-dessus.

- **Décision Modificative de la commune : délibération n°15-2024**

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée les modifications budgétaires pour le budget principal pour les écritures liées à la créance éteinte de Mr Marti Sandro.
En dépenses de fonctionnement :
Au chapitre 068 Compte 681 - 9233.52€
Au chapitre 065 Compte 6542 + 9233.52€
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :
-DECIDE de procéder à cette modification budgétaire.
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs ce virement de crédit

- **Remboursement d'une facture : délibération n°16-2024**

Monsieur le Maire demande un remboursement, des frais engagés d'un montant de 216.00€ pour le paiement par carte bleue de la facture des entrées des Invalides (Musée de l'Armée) du 11/04/2024 payée par Mr Vincent GUY.
Mr Vincent GUY, Maire, ne participe pas au vote de cette délibération.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité, le remboursement à M Vincent GUY, de la somme de 216.00€.

- **Subvention 4L trophy : délibération n°17-2024**

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal, une subvention à l'association "Les ingés du Grand Est" qui effectuera en 2025 le rallye 4L TROPHY.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :
Une subvention de 400.00€ à l'association,
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

- **Mutualisation des services du Grand Reims : délibération n°18-2024**

A sa création au 1er janvier 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims s'est substituée aux anciennes communautés de communes dans l'exécution des conventions de mutualisation. Une première convention de mutualisation avait été signée en 2019 et arrivée a échéance. Il ressort de l'article L. 5211-4-2 du CGCT qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale, une ou plusieurs de ses communes membres et le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.
Le service commun constitue ainsi, en dehors des compétences transférées à l'échelon intercommunal, un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions. Dans ce cadre, la Communauté Urbaine du Grand Reims et la commune de Chigny les Roses souhaitent se doter de services communs.
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, codifié à l'article D. 5211-16 du CGCT,
Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
Vu l'avis du comité social territorial de la Communauté Urbaine du Grand Reims, en date du 6 décembre 2023,
Vu l'avis du comité social territorial du centre de gestion de la Marne, en date du 10 04 2024,
La présente délibération a pour objet
− d'approuver la convention de création et de mise à disposition des services communs, notamment la

situation des agents, la gestion du fonctionnement des services communs, les modalités de remboursement, et les conditions du suivi des services communs.
La commune de Chigny les Roses sera, au titre des services communs, chargée de la gestion des services suivants :
- Service Espaces Verts : entretien des aires de captage des sources − d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer cette convention et tout document afférent à la mise en œuvre de la mutualisation des services.
Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, la délibération citée ci-dessus.

- **Remboursement d'une facture : délibération n°19-2024**

Monsieur le Maire demande un remboursement, des frais engagés d'un montant de 189.05€ pour le paiement par carte bleue des factures Grand Frais pour le repas des employés lors de la mise en place de la loge de vigne le 30/04/2024, payées par Mr Vincent GUY.
Mr Vincent GUY, Maire, ne participe pas au vote de cette délibération.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité, le remboursement à M Vincent GUY, de la somme de 189.05€.
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

- **Convention avec Plurial Novilia: délibération n°20-2024**

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir statuer pour la signature d'une convention en flux de réservation de logements sociaux avec PLURIAL NOVILIA
La convention définit : le cadre territorial de la convention, le patrimoine locatif social, l'estimatif du flux de logements, les modalités de gestion de la réservation des communes du Grand Reims, les objectifs quantitatifs à atteindre pour le bailleur et le flux de logements, les modalités d'attribution des logements, la gestion particulière du programme neuf, les modalités d'évaluation annuelle, les modalités d'actualisation, la durée de la convention, les modalités en cas de litiges.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- DÉCIDE d'autoriser le maire à signer cette convention entre la commune de Chigny les Roses et Plurial Novilia.

- **Convention avec Association Oenoculturelle de Chigny les Roses: délibération n°21-2024**

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention entre la commune et l'Association Oenoculturelle de Chigny les Roses pour l'utilisation d'un local dans les bâtiments de la mairie
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
DÉCIDE d'autoriser le maire à signer cette convention entre la commune de Chigny les Roses et l'Association Oenoculturelle de Chigny les Roses.

- **Convention avec l'EPI de la montagne de Reims: délibération n°22-2024**

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de mise a disposition entre la commune et l'association "EPI de la montagne de Reims" pour l'utilisation du préfabriqué dans la cour de la mairie
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
DÉCIDE d'autoriser le maire à signer cette convention entre la commune de Chigny les Roses et l'EPI.

- **Devis Cheminée de la mairie : délibération n°23-2024**

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider un devis de l'entreprise GARNIER pour la protection de dessus de souche de la cheminée de la mairie.
Le devis était de 5447.90€ TTC en 2023 et devra être mis a jour afin d'actualiser le tarif sur 2024.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
DÉCIDE d'autoriser le maire à signer le nouveau devis qui sera mis a jour par l'entreprise GARNIER pour 2024.

Compte-rendu des commissions et autres

- Finances
  - Information dossiers de subventions Eglise : totalité des demandes de subvention traitées

DETR : 183 393 €, Département : 101 962 €, Région : 50 000 €
Il reste :
Fondation du Patrimoine : 41 230 €. Rappel possibilité d'une déduction fiscale de 75% pour les églises
Fonds de Soutien Grand Reims : 21 934,56 €,
Total financements : 398 519 €

  - Subvention abri foudre

Dossier déposé au département : les demandes sont stoppées dans l'attente de la définition d'un nouveau guide du partenariat. Vu avec le Président Jean Marc Roze et Alphonse Schwein mardi 28 mai 2024.
Dossier DETR déposé, en attente de retour
Dossier région déposé précédemment : maintenu en l'état, pour un montant de 25 570 €
Dossier Fonds de Soutien – CUGR : à partir du 1er juillet 2024
Fondation du Patrimoine, toujours ouvert : 38 975 €
En cours : subvention SGV

  - Certification adressage

Opération à monter courant juin : équipe de 4 personnes à constituer
Contrôler et ajuster si besoin les localisations des adresses sur la carte de référence

  - Entretien cimetières et reprise concession

Suite à la délibération de reprise des tombes en état d'abandon :
Dossier en cours de constitution avec photos + identification + situation Pleine Terre ou caveau, afin de consulter les entreprises de pompes funèbres
Tombe Pommery en cours de validation suite au passage des enfants de Philippe Pommery

- Voiries, Bois, Sources, Eau potable
  - Débroussaillage talus rue de Ludes

Réalisé par l'entreprise les Arts de la Taille. Voir poursuite sur l'espace nettoyé par Jean Claude et Julien à l'automne. Réclamation remontée à l'ASA : ronces qui gênent le passage des tracteurs

  - Intervention Turrible

Demande d'intervention M. et Mme Szabo. Pas de possibilité de décalage de l'intervention de l'entreprise Turrible

  - Ouvrage d'art sur la Pissotte – Ruelle du Moulins

Finalisé

  - Bornes de recharge Véhicule électrique

Rendez-vous en juin pour finaliser offre : une borne (2 points de recharge), 11 KW coûte entre 7000 et 10 000 € HT selon travaux.
Possibilité de subventions de 7000 € par borne en 2024 (Dispositifs Advenir + Climaxion)

  - Elagage- abattage arbres – Etang

Chantier d'abattage débuté et terminé cette semaine.

  - Diagnostic Assainissement

Une étude est en cours.
Difficultés rencontrées :
Bon recensement des ouvrages par le bureau d'études, problèmes de débordements de la station d'épuration actuelle et gestion des rejets dans le ru.

- Bâtiments :
  - Restaurant – 6 place Pommery :

Mise en place des radiateurs non réalisé ; refus de la couleur des radiateurs par le restaurateur. Possibilité de reprise des radiateurs par le fournisseur.
Devis adaptation de la compensation d'air par Forgel, toujours en suspend.
Réflexion isolation relancée avec le passage du Grand Reims et l'opportunité d'une modification de la décoration par le restaurant.

- Transition énergétique

Opération lancée avec le Grand Reims pour mettre en place un programme de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux, avec optimisation des financements extérieurs. Rendez-vous en juin.

- Sinistre Restaurant :

Sinistre déclaré à MMA (par le Restaurant) et Groupama (par la Commune). A cette occasion identification d'un problème : porte montée à l'envers. En cours gestion de la prise en charge du remplacement de la porte dans le cadre de la décennale de l'entreprise (l'entreprise n'existe plus à ce jour)

- Logement 4 place Pommery (Sandrine Bourin) :

Infiltrations d'eau dans 2 locaux suite au faitage en plomb vétuste. Travaux de réparation réalisés par l'entreprise VITOUX terminés. Il reste à voir la réfection des plafonds légèrement abîmés.
Pose d'une boîte aux lettres homologuée à programmer avec l'agent communal.

- Couverture Cheminée de la Mairie

Délibération à ce conseil réalisé. Travaux à programmer avec l'entreprise GARNIER Couverture

- Eglise

Modification des abats-sons pour supprimer les entrées de pluie lors de périodes venteuses à réaliser par l'entreprise BATIMENT ASSOCIEE lot Charpente .
Modification des lucarnes pour supprimer les fuites : interventions BATIMENT ASSOCIE sur une lucarne qui sera condamnée (SUD) les 4 autres lucarnes seront modifiées par l'entreprise GARNIER
Suivi tâches sur le plafond du bas-côté ouest toujours présentes

- Orgue :

Intervention prévu par Mr Béreaux , facteur d'orgue en juillet avec une finalisation à l'automne
Inauguration : prévue le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas
Remise en place automate horloge et cloches : devis toujours à l'étude
Rénovation et entretien chauffage : à prendre en charge par la paroisse, 2 261,05 € - don à faire

- Mobilier Salle des fêtes

Plusieurs devis sollicités. Travail de la commission pour préfigurer un choix.

- Equipement grenier Mairie

Monter une équipe de 4 personnes pour une demi-journée installation et déménagement des dossiers de la Mairie

- Boulangerie

Difficulté à trouver un accord sur l'évolution de la boulangerie et le retour à une ouverture conforme aux attentes des habitants. Dernière relance pour une solution négociée.

- <u>Communication vie associative</u> :
  - Conseil Municipal des Jeunes

Participation active à la collecte nationale des Restos du Coeur
Visite Assemblée Nationale, Invalides, Académie des Sciences : réussite
Participation active au fleurissement.
Passage de Cyril Duterne, Maire de Verzenay, pour lancer un projet équivalent dans sa commune.

- Chignotin

Numéro en cours de maquette, possible d'ajouter quelques dernières informations.Tirage et distribution début juin.

- Site Internet

Programme de mise à jour relancé avec Cindie (Agence Postale), reste une difficulté sur l'agenda des manifestations.

- Eclairage City Stade

Une demande reçue en mairie de Léonard Gounel pour un éclairage Nocturne
À travailler en commission, et à voir selon projet d'aménagement du parking.

- Comité des fêtes

Difficultés de l'association, risque de fermeture.

- Manifestations

Fête de la musique : 21 juin, concert Chorale à l'Eglise, Concert Place ou salle des fêtes selon météo, Master burger, DJ Lolo
Art et passion : 22 et 23 juin, vernissage le samedi 22 juin à 11h00, une vingtaine d'exposant de la commune (élargie)
Fête nationale du 14 juillet : à organiser. Selon évolution du comité des fêtes, le feu d'artifice est commandé

Passage rallyes : Vespa National, ce week-end, Vielles voitures (Rallye d'Aumale), les 6 et 7 juillet.

- <u>Développement et embellissement du village</u>
  - Foudre Avancement et mécénat

Finalisation projet abri : en attente des dernières évaluations des entreprises.
Mécénat : poursuite des sollicitations.

  - Sentier Vigneron – Aire de jeux

Aire de jeu : adaptation et compléments en cours,
Sentier vigneron : mise en place à partir du 3 juin, appui pour logistique déchargement.
Demande de versement FEADER : en cours
Inauguration prévue le 4 juillet
Signalisation de sécurité étang à faire

  - Décoration de Noël

Acquisition de nouveaux motifs selon les propositions du Conseil des Jeunes

  - Arrosage automatique

Remplacement des programmateurs en cours

  - Fleurissement été

Mis en place le 25 mai dernier.
Météo favorable pour le développement de la végétation.

  - Renfort Jean Claude

Proposition de prendre José en renfort de Jean Claude pendant les mois de juin, juillet et août à raison de quelques heures par semaine.

  - Loge de Vigne

Installation réussie. Inauguration le 1er mai, reste un rosier à planter.

  - Vign'Art

Mise en place mi-avril.
Perspective de conserver l'œuvre un peu plus longtemps (au-delà de fin septembre 2024),
Inauguration locale à faire, en lien avec la Loge (seul village avec les deux projets côte à côte),
Date possible : vendredi 14 juin.

  - Rond-Point Jean Cattier

Projet lancé sur la base de 3 plaques de rue + un totem type Acier Corten avec :
Découpe du profil de Jean Cattier
Texte présentant son parcours (Mairie, Conseil Général, SGV, …)

- **<u>CCAS</u>**
  - Repas des anciens

Réalisé le 22 mars, belle prestation, la météo était favorable,
Repas et animation appréciés
Consommation : 53 bouteilles de Champagne. Merci à la confrérie de la Saint Vincent pour son apport de près de 40 bouteilles.

  - Plurial – actions seniors

Dispositif senior : en cours de mise en place
Voir plaquette. Dispositif à destination des locataires de Plurial Novilia
Projet d'animations sur la résidence avec présence d'une personne une journée par semaine.
A noter : un logement disponible : appartement T3

- **<u>Questions diverses</u>**
  - Elections :

Commission de contrôle de liste électorale tenue le 16 mai 2024. Sur la tenue du bureau de vote, il reste quelques horaires non couverts.

  - Grand Reims

Pompiers : restriction du périmètre d'intervention à corriger, signalée au VP Guy Riffé
Défense contre l'incendie : action en cours pour mettre à niveau la DECI sur la commune :
Analyse réseau et éventuels points faibles
Réserves d'eau complémentaires

OPAH : évolution des dispositifs en cours

Simplification, élargissement de l'appui de la CUGR

SCOT / PLUIH

Réflexions en cours, avec de forts enjeux sur les espaces constructibles :

Zéro Artificialisation Nette : densification, … et problèmes induits (stationnement, voisinage, DECI, …)

A faire évoluer : actions en faveur de la rénovation, remise en circuit, des logements vacants.

Date des prochains Conseils Municipaux :

- 26 Juin 2024
- 24 Juillet 2024
- 25 Septembre 2024
- 6 novembre 2024
- 11 décembre 2024.

Fin de séance à 23h03